

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 24 (1879)  
**Heft:** (1): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

**Artikel:** Cours de sciences militaires donné à l'école polytechnique fédérale  
**Autor:** Rothpletz, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-334989>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 1 (1879.)

---

**Cours de sciences militaires donné à l'école polytechnique fédérale, par E. Rothpletz, col.-divisionnaire. <sup>1</sup>**

*Discours d'ouverture, octobre 1878.*

Messieurs,

Appelé par le haut Conseil fédéral à donner l'enseignement des sciences militaires à l'Ecole polytechnique fédérale, mon premier soin doit être de vous exposer l'importance de cette nouvelle chaire. et en même temps de vous indiquer nettement de quelle façon je compte m'y prendre pour arriver à accomplir la tâche qui m'est imposée.

Je suis ici dans un sanctuaire ouvert par la République pour être une mine, un puits de science pour la jeunesse studieuse du pays. Les paroles qui résonnent dans cet édifice sont l'écho de tout ce que l'esprit humain a travaillé depuis des centaines et des milliers d'années en vérités philosophiques, connaissances de la nature, arts et inventions.

Cette maison est donc un asile de la culture humaine, aussi cette question s'y pose-t-elle tout naturellement : Comment la guerre, ce fléau de l'humanité peut-elle, avec ses théories discordantes, trouver place sous ces voûtes qui ne doivent être vouées qu'à la paix et aux arts ?

Dans le nombre des sciences enseignées dans cet établissement, aucune ne réclame une explication; toutes répondent à un de ces besoins multiples de la population; par l'instruction, en effet, elle fait d'un élève un maître, elle lui ouvre un champ utile d'activité, elle lui offre une vocation dont le côté scientifique lui donne une satisfaction intérieure et l'exercice pratique une existence assurée.

La science que j'ai à traiter n'offre des avantages de cette nature que dans une très faible mesure, car il n'y a pas en Suisse de carrière militaire proprement dite. Les rares places disponibles d'après notre organisation militaire peuvent difficilement porter un jeune homme à se vouer dans notre pays à la carrière militaire, à moins que celle-ci soit décidément le but de sa vie ou lui paraisse particulièrement tentante.

Mais mieux encore. Celui qui peut se représenter l'état des sciences 40 à 50 ans en arrière, et par là possède une notion des progrès qui sont à remarquer dans n'importe quel domaine, celui qui connaît les exigences considérables qui obligent le jeune homme de se vouer complètement et de toutes ses forces à la carrière par lui choisie, pour ne pas succomber devant le zèle et le talent de ses concurrents, celui là comprendra que de bien des côtés l'on puisse dire que le cours sur la science de la guerre à l'Ecole polytechnique est un surcroît de travail improductif et

<sup>1</sup> Traduit de l'allemand par A. de la Harpe, 1<sup>er</sup> lieutenant-adjutant.

par conséquent inutile et que l'on ne peut guère demander au jeune homme, qui a à peine le temps de remplir les exigences des études spéciales de sa carrière, de se familiariser encore avec l'art de la guerre.

Qui voudrait nier cette position inquiétante dans laquelle se trouve la jeunesse ?

Pendant que, jadis, les écoles préparatoires et les gymnases fournissaient au jeune homme un solide bagage de connaissances générales lui permettant de se présenter avantageusement partout, sans s'inquiéter de la carrière à laquelle il devait se vouer plus tard, nous voyons aujourd'hui la tendance de ne guider l'élève, dès son jeune âge, que dans la voie d'une carrière spéciale.

Un utilitarisme superficiel règne de nos jours et a même pénétré jusque dans les bases de la pédagogie. Il semble presque que l'on veuille passer outre sur ce fait acquis que *toutes les sciences ont une seule et même base, et que le but suprême de l'éducation, surtout dans une république, doit toujours être de former des hommes jouissant de connaissances générales et étendues, car seuls ceux-là sont en état de guider le pays dans la paix comme dans la guerre.*

Lorsqu'un jour un jeune peintre, d'origine allemande, se présenta chez Delaroche, lui demandant de bien vouloir juger ses ébauches, le maître répondit : « Jeune homme, étudiez les philosophes, étudiez Phidias, Goëthe et Beethoven, et vous deviendrez un grand maître. »

Et lorsque la question fut agitée, dans un grand pays voisin, de supprimer en partie dans les gymnases les études classiques pour les futurs médecins, et de les remplacer par des cours préparatoires concernant directement leur carrière, le conseil supérieur des examens pria le ministre de l'instruction publique de bien vouloir renoncer à ce projet; car, dirent ces messieurs: nous préférons de beaucoup comme élèves de notre faculté des jeunes hommes possédant une culture générale et soignée à ceux chez lesquels elle a été négligée pour une étude préparatoire spéciale.

Celui qui émettrait aujourd'hui un pareil avis, courrait le danger de passer pour un idéaliste ou même pour un obscurantin rétrograde qui ne comprend même pas son temps, le siècle des chemins de fer et des télégraphes.

La fièvre politique et financière qui s'était emparée de notre pays a fait place à un malaise extraordinaire. Après avoir subi un déficit matériel d'environ un demi-milliard et un plus grand dommage encore en valeur morale, il est à espérer que nous allons relever l'avenir du pays sur des bases plus solides. Pour cela il faut que, dans l'éducation de la jeunesse, nous tenions haut la bannière de l'humanisme, afin que l'homme mûr et avec lui l'état ne succombe pas au manque d'idéal et aux suites d'un utilitarisme exclusif.

Ne croyez pas, messieurs, que par ces mots je dise regretter ce « bon vieux temps, » qui de même que « l'avenir doré, » n'existe que dans l'esprit fantaisiste d'hommes qui ont à souffrir du présent. Ce que j'ai toujours aimé c'est l'activité et le développement de la vie.

Une appréciation du présent par rapport au passé est toujours une faute, parcequ'on ne peut comparer les résultats du travail de deux époques différentes sans tenir compte du changement des conditions de la vie.

Un jugement qui, comme celui-ci, serait uniquement rétrospectif ferait preuve d'un esprit peu indépendant; il oublierait que pour juger sainement du présent il ne faut pas se placer au point de vue du désir personnel, mais à celui de la connaissance qui cherche à comprendre chaque fait qui se produit, non-seulement en lui-même, mais dans ses causes, ses développements et ses évolutions, dans ses rapports avec l'histoire de la nature et celle de la civilisation de l'humanité.

Cela n'empêche personne de considérer le présent sous un aspect brillant ou comme un malheur, même une honte, mais cela nous préserve de la tentation impossible de vouloir empêcher le mouvement du présent et le condamner sans le comprendre.

Par contre, cela nous excite pour notre vie nationale, notre législation, notre politique et surtout pour l'éducation de la génération qui doit recueillir notre héritage; cela nous encourage, dis-je, à éviter les fautes qui, d'après notre expérience de l'histoire, peuvent être considérées comme les causes d'erreurs commises ou les germes de la décadence.

Messieurs,

« La démocratie suisse est née sous la bannière des confédérés ».

Née et conservée ! Seule, la population apte à la guerre peut un jour tenter de sauver notre patrie et notre liberté.

Après plusieurs siècles d'un sommeil dont nous avons seuls à nous rendre responsables, se réveilla la force nationale et commencèrent ces luttes qui finirent par aboutir à la constitution fédérale sous laquelle nous vivons aujourd'hui.

La première grande loi qui fut promulguée fut celle de l'organisation militaire du 13 novembre 1874.

Cette loi fut débattue sous l'impression encore puissante de la grande guerre de 1870, votée par les Conseils après avoir subi quelques atténuations essentielles, et acceptée tacitement par le peuple.

Mais, lorsque cette loi dut être mise en pratique, lorsque apparurent les conséquences financières d'une organisation rationnelle de l'armée et de son instruction, alors l'opposition, qui n'avait approuvé cette loi que sous l'empire de la crainte que lui inspirait cette époque de guerre, leva la tête et l'on put même craindre un moment que l'organisation militaire elle-même, obtenue après de si pénibles luttes, ne dût être remise en question. — Seule la crainte que le peuple, jaloux de l'indépendance du pays, ne maintint par le droit de la majorité cette nouvelle loi militaire, l'empêcha d'être mise à l'assaut. Mais d'autant plus abondants se firent jour les essais systématiques en vue de raser les sommets de cette loi et de la rendre impuissante par des atténuations, car alors les éléments opposés au développement de la défense du pays trouvèrent comme alliés la difficulté de la vie d'alors et les divergences des intérêts et des esprits signalées au commencement de ce discours.

C'est alors que l'on comprend quel désastre ce peut être pour un Etat, si les citoyens cessent d'envisager la communauté des intérêts comme le côté idéal de la politique et d'en faire leur principal mobile, tandis que les convoitises personnelles l'emportent sur le sentiment du devoir envers la patrie.

Aussi longtemps que la paix reste acquise à un pays, aussi longtemps que les arts, le commerce et l'industrie ont pu se développer, autant l'existence, je ne dirai pas de l'Etat, mais des conditions sociales dans lesquelles la génération vivante trouve sa satisfaction, peut être envisagée comme donnée et allant de soi, autant de même s'affaiblira l'intérêt pour l'armée du pays et l'intérêt militaire en un mot.

Nous croyons ce que nous désirons ; aussi, le vœu ardent des hommes qui désirent la continuation de la paix fournit-il un champ abondant aux efforts de ce parti de la paix à tout prix qui ouvertement considère chaque dépense pour l'armée comme une prodigalité, qui ne veut du reste point d'armée et qui, parcequ'il n'ose pourtant pas piétiner les sentiments du pays, fait tous les efforts possibles et impossibles pour affaiblir les conséquences qui jaillissent de l'amour du peuple pour l'indépendance de notre patrie et sont exprimées plus haut :

*Telle est née notre république, telle doit-elle être maintenue ; plus notre pays est petit, plus grande doit être l'énergie de ses citoyens pour conserver intact le trésor de la liberté.*

Il est de grande importance de constater le résultat obtenu peu à peu dans l'opinion publique par ces manœuvres dirigées contre le développement de la défense nationale. — Écoutons rapidement les objections de nos adversaires eux-mêmes :

« De mémoire d'homme aucune armée ennemie n'a foulé notre sol, ce qui est une preuve frappante que nous n'avons du reste aucune guerre à redouter, au moins notre vie durant. Nous ne voulons aucune guerre, la guerre est déraisonnable, condamnable, elle troublerait nos occupations et ruinerait nos fortunes ; cela ne doit et ne peut pas être, il est donc inutile de nous préparer à la guerre et de dépenser des sommes considérables pour l'armée.

» Nous causerions du dommage à la fortune nationale que nous voulons garder intacte, pour le cas où nous devrions réellement entrer en ligne et montrer que nous sommes prêts à défendre notre neutralité.

» Mais à qui pourrait-il venir à l'esprit de nous attaquer sérieusement ? La meilleure garantie de notre existence repose dans la jalousie des grandes puissances qui nous environnent : « Dei providentia et hominum confusione Helvetia conservatur ! »

» Mais aussi, nous pouvons être tranquilisés par l'estime dont notre pays jouit à l'étranger et la façon correcte dont nous remplissons notre mission dans la civilisation. Notre pays paraît au premier rang des Etats civilisés, ainsi que l'ont suffisamment prouvé la statistique et les succès de notre industrie dans les expositions universelles. Si nous continuons à travailler ainsi tranquillement et si nous nous tenons autant que possible éloignés de la grande politi-

que, il ne peut certes rien nous arriver. Mais si, contre toute attente, la Suisse était impliquée dans une guerre, à quoi pourrait nous servir une petite armée de soldats de milice contre les millions d'hommes avec lesquels les grandes puissances inonderaient notre pays?

» Notre armée serait certes trop petite pour préserver notre pays d'une invasion. L'essai insensé de tenter une guerre sérieuse serait un grand malheur pour le pays et le résultat n'en pourrait être qu'une ruine complète, suite des indemnités de guerre dues au vainqueur. Aussi confions-nous plutôt au bonheur qui nous a gardé jusqu'ici et aux combinaisons des intérêts européens; notre pays neutre et limitrophe ne saurait succomber sans leur porter préjudice.

» Conservons plutôt notre argent, et employons le à des choses plus utiles qu'à jouer au soldat, ce dont on ne voit sortir rien de bon!

» L'accomplissement des exigences du « parti de l'armée » ne pourrait qu'épuiser les forces de notre pauvre pays; il nous faut d'abord songer à manger et à vivre, avant de gaspiller notre argent à des dépenses inutiles pour l'armée!

» Même avec le plus grand budget militaire, nos milices ne pourraient pas se mesurer avec les Allemands ou les Français, car bien que, dans notre pays, il y ait du bois dont on fait de bons soldats (ainsi que les glorieuses actions de nos aïeux en font foi), la courte instruction de nos milices ne peut pas lutter avec les résultats des armées permanentes. Nous avons aussi pénurie d'un bon corps d'officiers, ce qui est surtout le cas pour les officiers supérieurs et il nous manque même un état-major sérieusement composé.

» Il serait préférable et plus prudent que nous dépensions pour l'armée le moins possible, juste assez pour garder, vis-vis de l'étranger, l'apparence de pouvoir dans un moment sérieux, dépenser dans une guerre notre argent et notre sang.

» Vienne le moment du danger, notre diplomatie fera son devoir afin que les affaires ne se gâtent pas et que nous puissions céder au bon moment. »

Messieurs! Les mêmes hommes qui parlent ainsi ou tranchent dans ce sens nos questions militaires, votent pourtant, lors d'une levée nécessaire de l'armée, à l'unanimité et pleins d'esprit de sacrifice, un crédit illimité pour la défense du pays, pour pousser jusqu'au bout avec cet acte sublime la comédie du *faire semblant*.

J'aurai encore maintes fois l'occasion pendant ce cours de revenir sur cette manière de penser et son mode de combat, car je regarde comme une première tâche qui ne manque pas d'importance de faire valoir toute l'influence que me donne la position de professeur de la science de guerre, pour conserver frais et vif dans notre armée le sentiment d'une politique saine et vigoureuse de l'honneur, de l'amour de la patrie, ce qui heureusement existe encore dans la génération qui grandit; je le ferai sans m'inquiéter de savoir si mon point de vue est démodé et ne répond plus aux tendances modernes.

Du reste, il peut me suffire de vous avoir exposé la position et la manière de voir de nos adversaires dans les questions militaires, car je suis sûr que vous avez été frappés par leurs contradictions; ils

déclarent la force défensive de la nation insuffisante et pourtant ils refusent les moyens de l'augmenter ; vous aurez été douloureusement impressionnés par cette spéculation prudemment basée sur les sentiments et les mobiles les moins nobles de l'homme.

Il m'appartient de rechercher ici jusqu'à quel point ces doctrines ont pénétré dans l'esprit de la population. — Je ne crois pas me tromper si je dis qu'en somme le cœur du pays n'a pas été atteint. *Le sentiment national a jusqu'à maintenant constamment gagné en force.*

Si nous nous reportons aux circonstances du siècle dernier ou déjà seulement avant 1830, nous pouvons ne pas perdre la foi et la confiance en nous mêmes, quoique bien des rêves ne se soient pas réalisés et que nous ayons éprouvé et devons éprouver encore des désillusions amères. Notre pays a vu des temps plus mauvais, mais toujours se trouvaient de nouveau des hommes capables de tenir haut et ferme le drapeau de la patrie, malgré la démoralisation que les partis de l'étranger avaient amenée parmi nous, et malgré le désolant égoïsme qui régnait dans l'intérieur du pays. Et toujours les paroles loyales et les actions viriles trouvèrent de l'écho dans le cœur du peuple.

Le peuple suisse veut conserver l'indépendance et la liberté de son pays ; les doctrines cosmopolites avec leur devise : « *Ubi bene, ibi patria* » n'ont pas encore pris racine chez lui.

Le peuple n'aime pas la diplomatie aventureuse, mais il condamnerait certainement une politique manquant d'énergie et de courage, même si, sous le prétexte d'une sollicitude paternelle, elle se présentait comme nous préservant d'un grand malheur. Il sait qu'il a à faire des sacrifices pour l'indépendance nationale, il les fera ; oui je suis convaincu que dans le sang du peuple reste, légué par nos ancêtres, un plus grand amour de combat que se l'imaginent les partisans de la théorie de la paix à tout prix.

Néanmoins le parti que j'appellerai en deux mots le parti du désarmement a réussi, grâce à ses ressources et à son influence, à faire naître dans notre pays une insouciance phraseuse et exagérée ; ces optimistes n'ont pas l'énergie de faire les efforts nécessaires pour maintenir en temps de paix l'organisation militaire ; ils s'endorment en se disant que l'on exagère, que l'on va trop loin, que l'on aura le temps d'aviser si la situation devient vraiment sérieuse et c'est ainsi qu'ils compromettent plus qu'il ne semble la vigueur militaire de notre pays.

La puissance d'un Etat et sa force militaire marchent de pair ; le parti du désarmement a troublé à ce sujet le sentiment instinctif du peuple. — Aussitôt que ces deux points de vue peuvent être séparés apparaît d'elle-même la distinction entre la « nation » et « l'armée », laquelle, suivant le courant commercial et politique, peut être amenée à de grandes et dangereuses proportions, surtout si de légers organes de la presse, par plaisir du scandale, se joignent au parti du désarmement pour combattre les hommes qui, obéissant au sentiment de leur responsabilité envers le peuple, ont le courage de lui

ouvrir les yeux sur la faiblesse de nos moyens de défense et les améliorations nécessaires à y apporter.

La force de la République consiste dans la participation de la nation à la guerre.

L'uniforme est certes le vêtement d'honneur du citoyen, mais ce serait une grosse faute que de faire de l'armée une caste distincte de la nation. — C'est précisément dans la mise à exécution du principe du service militaire obligatoire que repose la force principale du système des milices de la république, qui fait que la nation tout entière entre en ligne pour la défense du pays et que par là la force de résistance du petit Etat peut être amenée à son plus haut degré.

Ici, Messieurs, se présente pour moi une seconde tâche principale, celle de vous faire nettement comprendre que la distinction artificielle entre « citoyen » et « soldat », dans le sens en cours dans les monarchies, contient pour ce qui concerne la république un principe faux et injuste, dont l'accentuation intentionnelle facilite à nos adversaires de plaider, avec un certain semblant de vérité pour le peuple, contre les prétentions de l'armée, tandis qu'en vérité chaque mot contre une organisation rationnelle et possible de l'armée — l'impossible se condamne de soi-même — renferme une atteinte aux plus grands intérêts de la nation.

Après ces quelques mots j'en arrive plus directement à examiner le point de vue auquel je me place.

Car qu'est-ce que cela signifie, si nous repoussons cette démarcation entre citoyen et soldat inventée par les monarchies, si ce n'est que la grande tâche de la république consiste pour l'éducation de la jeunesse à réunir l'instruction civile et militaire. Le républicain doit aussi bien savoir tenir les cornes de la charrue que manier l'épée; la guerre qui nous garantit la possession de ce qui nous est acquis, nécessite une préparation tout aussi soignée que la paix qui doit remplir nos greniers et nos caisses.

Ce principe mis en pratique nous conduit à la nécessité de raccourcir par l'éducation militaire de la jeunesse, la distance qui nous sépare de nos futurs adversaires qui nous sont forcément supérieurs par leur long temps de service sous les drapeaux, leur instruction soignée de la troupe et leur routine du service; ce principe contient cet avertissement pour nous : employer toutes les forces qu'une bonne organisation du pays met à notre disposition pour une bonne instruction et un bon équipement de l'armée.

Le petit Etat, (s'il s'agit de son existence) ne doit pas laisser à la maison un seul homme capable de porter les armes, sans cela il est trop faible et la levée nationale insuffisante pour pouvoir lutter avec succès.

Le système des milices ne peut supporter la comparaison avec les autres formes d'armées que s'il est basé sur une éducation militaire raisonnée de la jeunesse, marchant côte à côte avec l'éducation civile; sans cela il nous est impossible d'amener l'armée au degré nécessaire d'instruction et de discipline.

Ces phrases sont des axiomes, des vérités indiscutables, qu'elles nous plaisent ou non. Elles renferment, en opposition directe avec

la doctrine du « faire semblant », un appel à l'énergie entière et aux vues claires du peuple et de ses conseils.

Il est à espérer que la violation du principe constitutionnel du service obligatoire qui a eu lieu après l'introduction de l'organisation militaire ne se renouvellera ni directement ni indirectement.

Des temps meilleurs et une direction habile nous font espérer la solution de quelques questions militaires encore en suspens.

L'idée de l'instruction militaire de la jeunesse n'a pourtant pas encore trouvé l'écho qui lui était dû. — Nos gouvernants ne se sont pas encore familiarisés avec cette idée ; l'esprit populaire qui, par vieille habitude, se raidit contre les idées neuves montre dans maints endroits des dispositions de progrès, mais pourtant nous ne voyons pas envisager cette pensée par la population et les autorités avec cette approbation raisonnée qui est nécessaire pour accomplir une chose aussi importante. — Et pourtant l'on trouve un grand allègement financier du budget futur dans l'accomplissement de notre demande ; car en travaillant presque sans frais avec des forces déjà existantes nous pourrions arriver dans la formation de notre armée à des résultats qui, d'après l'avis des hommes du métier, sont indispensables et que nous ne pouvons obtenir qu'avec de bien plus grands sacrifices si nous nous privons du secours de l'instruction militaire de la jeunesse.

Pourtant voyons le cours historique de cette question.

Le projet de l'organisation militaire du 13 juin 1874 ne contient que très peu de dispositions relatives à l'instruction militaire préparatoire.

L'exposé des motifs du département militaire d'alors fut d'une clarté et d'une précision frappante, aussi réussit-il à faire accepter par l'Assemblée fédérale, il est vrai avec quelques modifications, le principe de l'instruction militaire préparatoire dans les écoles primaires : la préparation au service militaire doit être précédée de l'enseignement *convenable*, j'appuie sur ce mot élastique, de la gymnastique, enseignement qui doit être donné au jeune homme jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de porter les armes. En outre la Confédération peut organiser des exercices de tir pour les deux dernières classes d'âge.

Les instituteurs furent déclarés astreints au service et reçoivent dans les écoles de recrues l'instruction nécessaire pour l'enseignement.

Par contre, l'Assemblée fédérale sacrifia à la fausse différence entre soldat et citoyen l'enseignement militaire dans les écoles supérieures.

Eu égard au temps tout-à-fait insuffisant dont nous disposons pour l'instruction des officiers, lacune qui fournit de suite au parti du désarmement l'occasion de douter de l'utilité de notre armée, il était à espérer que cette proposition du Conseil fédéral serait acceptée, proposition qui n'attaquait que dans une très faible mesure les finances du pays et dont l'introduction pratique aurait eu sûrement pour suite une amélioration notable du corps d'officiers. La proposition fut repoussée ; par bonheur put-on pourtant, pour ce qui concernait le polytechnikum, sauver une partie des innovations et

introductions que l'on avait désiré voir attribuer aux écoles cantonales supérieures.

Mais nos ennemis ont, il semble, une telle horreur du seul mot « guerre » qu'ils redoutent même l'esprit belliqueux qui pourrait être éveillé par cette éducation militaire de la jeunesse. Aussi ce parti du désarmement sut empêcher, malheureusement jusqu'ici avec le plus grand succès, que, où que ce soit dans le pays, se puissent organiser comme préparation au service militaire cette gymnastique *convenable*, l'instruction du tir et le concours des écoles cantonales supérieures, de sorte qu'une des meilleures idées et des plus fertiles de l'organisation militaire menace ruine si un vent frais ne dissipe pas les brouillards qui, pour quelques-uns, enveloppent encore cette question et si l'autorité fédérale ne rafraîchît pas la mémoire des autorités cantonales à ce sujet comme elle a dû le faire ces derniers temps à l'occasion de la gymnastique.

De toutes les propositions concernant la préparation de la science militaire faites par le Conseil fédéral il ne resta debout que celles du Polytechnikum maintenues malgré toutes les attaques possibles.

Déjà en 1866, le Département militaire avait eu l'idée d'engager le Polytechnikum, directement placé sous les ordres de la Confédération, à concourir à l'instruction de nos futurs officiers.

Les exigences vis-à-vis des officiers de notre milice, dit le Département dans son premier écrit, ont pris des proportions telles qu'il est un devoir pour l'autorité militaire de prendre en considération tous les moyens pouvant aboutir à une meilleure instruction de ceux-ci.

Après de longues luttes et de nombreuses discussions, cette idée fut enfin formulée comme suit dans la loi :

« ART. 94. — A l'école polytechnique fédérale ont lieu des cours spéciaux pour l'enseignement des sciences militaires générales (tactique, stratégie, histoire de la guerre, etc.), et l'on prendra en outre les mesures nécessaires pour y faire enseigner les branches qui, par leur nature, seraient utiles au développement militaire des élèves, pourvu toutefois que cela puisse avoir lieu sans préjudice de la marche réglementaire et du but de l'école.

» La Confédération provoque et subventionne l'introduction de cours militaires dans les établissements d'instruction supérieure des cantons. »

Comme vous le voyez, la loi veut atteindre le but par deux chemins différents à la fois.

Nous voyons tout d'abord l'intention d'utiliser l'enseignement spécial tel qu'il est organisé aujourd'hui d'une manière directe et cela en donnant aux sciences militaires la place qui leur revient dans chaque branche.

Les sciences militaires ne sont en partie qu'une application spéciale des doctrines de certaines branches techniques plus générales, aussi l'instruction de ces dernières ne peut en souffrir si l'exemple servant à la démonstration est pris dans un domaine de cette branche que la science militaire a aussi à traiter.

Je ne puis pas juger pour le moment si, dans le cours de bran-

ches techniques, l'enseignement se donne de la manière désirée par la loi, ni si les matières qui intéressent particulièrement les officiers figurent toujours sur le programme.

Je ne doute pas que si je pouvais réussir à faire ressortir nettement les circonstances particulières et défavorables dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis de l'instruction des officiers, Messieurs mes collègues ne rendraient volontiers à l'armée du pays dans lequel ils vivent ce service peu considérable pour eux, mais de grande valeur pour nous.

Messieurs, la première voie que la loi nous trace est excellente, mais elle est pareillement insuffisante parce que les auditeurs ne se familiariseront qu'avec les branches qui pourront leur être enseignées dans la carrière à laquelle ils se vouent.

Les connaissances de détails concernant l'organisation et les besoins de l'armée, qu'ils pourront acquérir dans des cours spéciaux, donneront certainement aux élèves un bagage précieux de connaissances utiles et absolument nécessaires, mais par contre, avec ce genre d'études, ils auront de la peine à comprendre comment ils trouveront en matières militaires l'emploi, la mise en pratique des connaissances acquises.

C'est ce qu'ils apprendront dans les cours militaires spéciaux : méthode de combat, théorie du tir, fortification, topographie militaire.

A ces cours pourront se joindre ceux qui, par la nature de l'étude de leur carrière, n'ont pu s'occuper d'aucun détail militaire; ils y acquerront les connaissances techniques qui sont indispensables à chaque officier qui veut prétendre à une instruction dans la science militaire.

La conclusion et le groupement de ces études diverses nous fournissent l'enseignement de l'art de la guerre que j'aurai l'honneur de développer devant vous.

La tâche qui m'est dévolue est considérée, même dans des circonstances normales et dans les écoles de guerre des armées permanentes, comme extraordinairement difficile, et pour la réalisation de laquelle un certain nombre de professeurs sont appelés, tandis qu'ici tout le travail : l'enseignement de « l'organisation de l'armée » et son « administration, » la « tactique, » la « stratégie » et « l'histoire de la guerre » reposent sur la même tête.

L'école polytechnique fédérale n'est du reste pas une académie militaire : l'enseignement des branches militaires n'y est pas obligatoire, les élèves qui veulent suivre le cours jouissent d'éléments d'éducation différents; d'un côté nous y voyons un certain nombre d'officiers accomplis, de l'autre de jeunes hommes qui pour la première fois sont mis en face de questions militaires et auxquels manquent, pour une étude fructueuse, même les principes les plus élémentaires.

Je n'ai pas jugé possible, après mûre réflexion, une séparation de l'enseignement en deux cours différents, et quant à étendre ce cours à un travail commun entre professeurs et élèves cela ne pourra s'obtenir que par une entente volontaire et qu'autant qu'un cer-

tain nombre de ces messieurs voudront bien s'astreindre à un travail personnel et intelligent.

A ces difficultés et à ces indécisions s'ajoute encore pour moi le sentiment de n'être pas né professeur. La chaire ne m'est pas familière et si l'espoir d'une fin heureuse repose sur la possession d'une science professorale et complète, alors j'ai peu de chance.

En vérité la position que j'ai à conquérir est très forte, les chemins qui conduisent au but sont encore peu sûrs, les forces dont je dispose personnellement à peine suffisantes et les alliés avec lesquels j'ai à travailler encore incertains.

Je me mets à la tâche comme un soldat qui a reçu un ordre et doit se soumettre pour fournir ce qu'on attend de lui. Mais je me mets d'avance avec joie à cette tâche, car je compte sur l'appui d'une jeunesse éclairée et sur le succès dévolu à tout enseignement *qui a pour but de relever la force nationale.*

---

## **Rapport sur les travaux exécutés par le Génie pendant les cours préparatoires et les manœuvres de la II<sup>e</sup> division en septembre 1878.**

### **A. COURS PRÉPARATOIRES.**

#### *1<sup>o</sup> Bataillon du génie.*

Le cours préparatoire du bataillon du génie a eu lieu à Aarberg, dès le 4 septembre, sous les ordres de M. le major de May, chef du bataillon et conformément au plan d'instruction élaboré par le chef d'arme du génie. Quoique ce cours fût sous la dépendance directe du chef d'arme, comme tous les cours préparatoires des armes spéciales, l'ingénieur de division l'a cependant visité. Les travaux ont été dirigés dans un sens essentiellement pratique, afin de bien préparer la troupe à ce qui pourrait lui être demandé pendant les manœuvres de division.

Un rapport spécial sera adressé au chef de l'arme par le commandant du bataillon.

Comme on le sait, la compagnie de pontonniers est restée jusqu'au 16 au matin à Aarberg et n'a pris part aux manœuvres de division que le 17, après quoi elle est rentrée à Aarberg le 18.

Dans ce cours on a surtout exercé les compagnies à ce qui pouvait leur être plus spécialement demandé pendant les manœuvres de la division.

Les pontonniers ont fait beaucoup d'exercices de navigation. — A la fin de ce cours ils étaient devenus très familiarisés avec cette partie si importante de leur service.

Les pionniers, peu nombreux, tout en revoyant à peu près tout ce qui concerne leur spécialité, ont été cependant occupés plus spécialement à la construction des télégraphes. L'effectif, des trois compagnies du bataillon, qui a pris part au cours et aux manœuvres a été : Sapeurs 132. Pontonniers 74. Pionniers 49, sous-officiers et officiers compris.